

Image not found or type unknown



Defauts sur camping-car neuf

Par **piazo**, le **10/12/2011** à **09:08**

Bonjour, rnJ'ai acheté un camping-car neuf dans une foire chez un concessionnaire avec acompte de 5000€ le 14/10/2011 rnayant reçu la lettre pour venir chercher le véhicule qui se trouve à 150km aller, quelle déception le véhicule n'étant pas fini et l'ayant essayé j'ai observé des vibrations intérieures, impact sur carrosserie siège rayé manque une bande que j'ai commandée à la fabrique du cc +400km au compteur.... rnj'ai envoyé deux lettres en recommandé pour annuler la vente rnréponse aucun arrangement à l'amiable à faire et il me demande de régler le solde 8 jours avant livraison et de venir récupérer avant de mettre en place un suivi auprès de notre service juridique rnque faut-il faire ? MERCI